

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'emploi à domicile, un secteur qui doit être inclus dans le plan de relance et intégré à la réforme du grand âge et de l'autonomie

Paris, le 28 juillet 2020 - Alors que la crise sanitaire, puis économique liée au nouveau coronavirus a fait plonger les déficits publics et la croissance, et entraîné une augmentation du chômage dans des proportions inédites, le Président de la République Emmanuel Macron a dévoilé un plan de relance économique de 100 milliards d'euros. Le nouveau chemin sur lequel ce dernier souhaite conduire le pays a commencé par le Ségur de la santé et se poursuit aujourd'hui par la réforme du grand âge.

Dans ce contexte, **la FEPEM rappelle que le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile doit être inclus dans ce plan de relance** pour amortir l'impact socio-économique de la crise, à travers des mesures concrètes de nature à soutenir et à relancer l'activité, au bénéfice des citoyens et de l'intérêt général.

Parmi ces mesures, **la FEPEM demande notamment l'accélération de la mise en œuvre du crédit d'impôt immédiat pour l'emploi d'un salarié à domicile**, véritable levier de création d'emplois déclarés sur l'ensemble des territoires, notamment les plus isolés. Ce dispositif est le pilier du développement et de l'accès au plus grand nombre de citoyens à l'emploi à domicile.

La future réforme du grand âge et de l'autonomie constitue un enjeu économique, social et sociétal majeur pour des millions de citoyens qui souhaitent majoritairement vieillir à domicile. La crise sanitaire a révélé le rôle central du domicile et la mission d'intérêt général conduite par les salariés qui accompagnent au quotidien les plus fragiles. Durant le confinement, l'emploi à domicile a été au rendez-vous de l'accompagnement avec 240 000 assistants de vie qui ont poursuivi leur activité auprès des publics vulnérables.

C'est la raison pour laquelle, **dans son livre blanc qu'elle a remis ce jour au ministre des Solidarité et de la Santé, Olivier VERAN, et à la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte BOURGUIGNON, la FEPEM émet cinq préconisations pour que le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile soit partie prenante du parcours d'accompagnement du vieillissement des personnes âgées à domicile.**

La FEPEM prône notamment :

- **Une réforme de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) qui intègre la création d'un tarif national socle et par mode d'intervention (emploi direct, mandataire et prestataire),**
- **L'évolution du dispositif CESU+ (et notamment son interface numérique) afin qu'il devienne le principal outil de financement, de suivi et de déclaration des heures d'aides humaines** réalisées dans le cadre des prestations sociales et de l'emploi à domicile,
- **La mise en place de dispositifs d'orientation, d'information et d'accompagnement des particuliers employeurs** au niveau de chaque conseil départemental,
- **La reconnaissance du modèle mandataire**, comme solution de qualité, adaptée aux personnes les plus isolées qui avancent en âge,
- **Le déploiement national du label Qualimandat®**, en lien avec la CNSA.

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM : « *Le principe du libre choix des personnes dépendantes à domicile doit être au cœur des futures politiques publiques d'accompagnement du vieillissement. Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a un rôle éminent à jouer dans le « parcours » de l'avancée en âge des citoyens. La contribution de la FEPEM s'inscrit dans la réflexion conduite sur l'avancée en âge des personnes âgées et en situation de handicap, pour faire face aux évolutions démographiques de la société française. Notre pays a besoin de tous les secteurs et de tous les acteurs.* »

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr